

Vendredi 12 mai 1982

RESOLUTION

sur la non-application par l'Argentine de la Résolution 502 du Conseil  
de sécurité des Nations Unies

Le Parlement européen,

- A. - déplorant les pertes en vies humaines causées par le conflit de l'Atlantique Sud,
- B - reconnaissant que ces pertes en vies humaines sont dues à la non-application sur l'Argentine de la Résolution 502 du Conseil de sécurité des Nations Unies;
1. réitère avec force les déclarations contenues dans sa résolution du 22 avril 1982;
  2. invite les ministres des Affaires étrangères à renouveler, comme le demandait ladite résolution, l'embargo contre l'Argentine si aucune solution n'a été atteinte pour le 16 mai 1982;
  3. demande instamment aux ministres des Affaires étrangères se réunissant dans le cadre de la coopération politique de ne pas perdre de vue que sont en jeu, dans le conflit des Malouines, le code du droit international, l'autorité des Nations Unies et la solidarité de la Communauté;
  4. charge son Président de transmettre la présente résolution aux ministres des Affaires étrangères se réunissant dans le cadre de la coopération politique, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des Etats membres et au Secrétaire général des Nations Unies.